



Elections présidentielles 2017 : quel avenir pour les dispositifs fiscaux dédiés à l'innovation ?

A la veille du premier tour des élections présidentielles, Sogedev fait un point sur l'avenir des aides publiques comme le Crédit d'Impôt Recherche (CIR), le Crédit d'Impôt Innovation (CII), et le statut fiscal de Jeune Entreprise Innovante (JEI) selon les programmes des candidats. Véritables leviers de croissance depuis leur création pour les entreprises françaises, ces dispositifs de financement en faveur de la Recherche, du Développement et de l'Innovation sont aujourd'hui reconnus quasiment à l'unanimité comme des dispositifs utiles et pourtant en marge des préoccupations politiques quotidiennes : entre suppression, modification et pérennité annoncées dans les différents programmes, quel avenir peut-on entrevoir ?

1- CIR : une seule menace plane !

Sans surprise, le Crédit d'Impôt Recherche (CIR), mesure phare du gouvernement depuis sa création en 1983, est abordée dans la majorité des programmes présidentiels, seul Benoît Hamon reste silencieux sur le sujet. Plutôt surprenant lorsque l'on sait que le CIR représente un montant de 6 milliards d'euros d'aides versées à 15 245 bénéficiaires selon les dernières statistiques disponibles du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR) !

Le CIR est une véritable bouffée d'oxygène pour les chefs d'entreprises, et ils sont unanimes quant à l'efficacité et la nécessité de celui-ci (à 77 %). Sans cette aide, l'activité de Recherche et Développement serait réduite de 30 % ! Par ailleurs, 45 % d'entre eux soulignent que le CIR est bénéfique pour l'emploi et permet le recrutement de nouveaux salariés ! (étude Horizon PME 2016)

Trois candidats souhaitent clairement son maintien essentiel à la croissance et au développement des entreprises françaises. Pour Nicolas Dupont-Aignan il s'agit d' " étoffer le dispositif existant du CIR ", pour François Fillon de garantir " une stabilité de la politique sur le Crédit Impôt Recherche" et pour Emmanuel Macron de faire de la France " une terre de réussite par l'innovation". Yannick Jadot et Marine Le Pen souhaitent aussi le maintien du dispositif avec néanmoins quelques réserves : pour le premier, il s'agit de revoir le plafond de l'aide, pour la seconde d'opter pour la recentralisation du dispositif en faveur des TPE et PME " pour faire de la France une terre d'innovation ".

Le seul candidat en marge reste Jean-Luc Mélenchon qui propose la suppression totale du Crédit d'Impôt Recherche au profit d'une " augmentation du budget de l'Enseignement supérieur et de la recherche à 3 % du PIB via l'abandon du Crédit Impôt Recherche (CIR) remplacé par un conditionnement des prêts de la BPI aux PME et/ou des subventions sur projet avec droit de regard, Suppression de l'Agence nationale de la recherche (ANR), et versement des fonds qui lui sont alloués aux organismes de recherche pour augmenter leurs fonds propres et ne plus les faire dépendre des financements par projets".

2- CII et JEI : une absence d'engagement pour ces dispositifs !

Pour le Crédit d'Impôt Innovation dédié au financement des travaux d'innovation des PME, aucune précision n'est formulée dans les différents programmes. Cependant, le CII étant cumulable et complémentaire au CIR, cela laisse à penser qu'il subira le même sort prévu pour le CIR au cas échéant ? Il est cependant regrettable, tout comme le CIR, que ce dispositif ne suscite davantage d'intérêt de la part des politiques au regard du succès qu'il rencontre. Pour rappel, le CII a bénéficié à 3 345 PME selon les derniers chiffres du MENESR et cet engouement ne cesse de croître chaque année.

Par ailleurs, seul Nicolas Dupont-Aignan ouvre une parenthèse sur le statut fiscal de Jeune Entreprise Innovante (JEI) et souhaite son renforcement grâce à l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant 3 ans alors qu'à ce jour les exonérations sont de 100 % la première année et passe à 50 % la deuxième. Très bonne nouvelle donc pour ce dispositif fiscal prorogé par la dernière loi de finances au 31/12/2019 et qui a bénéficié selon les derniers chiffres de la DGE à près

de 8 100 PME depuis sa création !

Le programme des différents candidats ne semble donc pas avoir de réel impact sur l'avenir des dispositifs. Cependant Charles-Edouard de Cazalet et Thomas Gross, Directeurs associés du cabinet conseil en financement public Sogedev, tiennent à rappeler l'importance de ces soutiens à l'innovation pour les entreprises françaises :

" Les aides à l'innovation remportent un franc succès comme en témoignent nos différentes études annuelles « Horizon PME », menées durant six années consécutives auprès des chefs d'entreprise au cœur des préoccupations de développement, de croissance et de financement de leurs projets. Plus qu'un succès, ces dispositifs sont d'une nécessité absolue pour stimuler l'emploi, la compétitivité et faire de la France le pays de l'innovation par excellence. Il ne faut pas oublier que le CIR est une « arme fiscale » utilisée par beaucoup de pays à travers le monde (Espagne, Angleterre, Portugal, Belgique, Canada, Etats-Unis, Japon, Brésil, Chine etc..) afin de favoriser l'innovation et l'attractivité de leur territoire et que la France a, pour une fois, une des armes les plus affûtées dans ce domaine ! Il serait dommage de s'en priver ou de la modifier fortement. Par ailleurs d'autres problématiques freinent la croissance des PME françaises comme le montant des charges salariales jugées trop excessives ainsi que la pénurie de profils scientifiques particulièrement ressentis dans le secteur du numérique ! Nous espérons vivement que ces considérations entrepreneuriales en faveur des PME et relatives à l'emploi seront rapidement effectives lors du prochain quinquennat qui se joue désormais ! "

A propos de SOGEDEV

Depuis 15 ans Sogedev, cabinet référencé CIR/CII par la Médiation des entreprises, accompagne les entreprises à obtenir, optimiser et sécuriser les dispositifs d'aides publiques pour le financement de l'innovation, du développement local et international. Avec une équipe de 80 collaborateurs et une présence nationale, Sogedev avec plus de 4000 missions accomplies dans tous secteurs d'activité confondus est aujourd'hui un acteur reconnu sur son marché et est particulièrement appréciée pour la qualité de son expertise et sa réactivité.

Consultez [notre blog](#) et suivez-nous sur les réseaux sociaux



Contacts presse Sogedev

Julie Taiel
Directrice Marketing
jtaiel@sogedev.com
+33 (0)1 55 95 01 77

Marine Wekko
Chargée de communication
mwekko@sogedev.com
+33 (0)1 55 95 52 96